

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/03/2007 - Convocation du 23/02/2007
Convocation affichée le : 23/02/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	27

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mle VEYRIER; Mme WYMAN; Mme MARMONIER; Mme BERRA; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BOUREZG; M. BELLOT

Absents représentés : Mme BROSSARD (pouvoir à Mme BOUHEY); Mme GLATARD (pouvoir à Mme GUERIN); Mme ZUILLI (pouvoir à Mle VEYRIER); M. GOSSET (pouvoir à M. AUROY)

Absents : M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Commission de cohérence (Régime Indemnitare)

Un nouveau régime indemnitaire a été mis en place depuis 2006 avec l'instauration de l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour les agents communaux pouvant y prétendre.

Ce nouveau régime, approuvé par délibération du Conseil Municipal, prévoit la création d'une Commission de Cohérence qui peut se réunir en cas de divergence de points de vue entre le chef de service et l'agent lors des conclusions des entretiens d'activité. Cette Commission est une garantie pour les agents d'une position neutre. Il convient de mettre en place cette Commission.

Monsieur le Maire est Président de droit de cette Commission comme tout autre Commission communale. Comme il a été décidé en Comité Technique Paritaire, cette Commission sera par ailleurs constituée de deux élus et de deux représentants du personnel (à désigner en Comité Technique Paritaire). Il est demandé au Conseil Municipal de désigner deux élus qui participeront à cette Commission qui se réunira en cas de besoin.

M. Bernard CHRETIN et M. Jean MACHURAT se portent candidats pour participer à cette Commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 27 avril 2006 relative au régime indemnitaire des agents communaux,
- **DESIGNE MM. Bernard CHRETIN et Jean MACHURAT comme délégués des élus à la Commission de cohérence sur le régime indemnitaire,**
- **RAPPELLE que Monsieur le Maire est Président de droit de cette commission,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toute opération relative à cette décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 01 mars 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.**



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 05/03/2007
Publication ou affichage du 06/03/2007
Paul LAFFLY,
Maire.*